

20^c

Journal du Lot

20^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31. — COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A propos du Congrès de la Confédération Générale du Travail. Souvenirs et comparaisons. Les deux méthodes.

C'est pendant les vacances que florissent les Congrès. Ils vont se succéder au milieu de l'attention générale quand ils seront frivoles et sans portée ou dans la plus complète indifférence quand ils seront utiles et sérieux...

Présentement, le Congrès de la Confédération Générale du Travail déroule ses séances antiques où se débattent de graves questions de doctrine dont l'intérêt passionne le public beaucoup moins que les péripéties d'un combat de boxe ou d'une partie de tennis.

Tout de même, il fut un temps où la C. G. T. forçait l'attention des foules. Et c'est quand elle le méritait moins !...

Ah ! cette Confédération Générale du Travail !... On ne peut guère imaginer aujourd'hui quel effet exerçait, il y a quelque vingt ans, sur l'esprit des foules ces trois lettres fatales : C. G. T. !... Quand elles flambaient sur un manifeste celui-ci faisait reculer de bons bourgeois comme un lion d'enfer. On ne les prononçait pas dans certains milieux sans une sorte de tremblement et sans évoquer d'horribles visions de massacre et de chambardement !...

Entre autres épouvantables « cégétistes », il y avait surtout un camarade Pataud dont le nom seul faisait frémir, dans leur âme de garde-national, tous les Joseph Prudhomme de la Capitale.

Ce Pataud-là savait mettre une certaine fantaisie dans ces manœuvres de haute stratégie syndicaliste. Il avait créé la Fédération du Spectacle. Les Corps de ballet dépendaient de lui. On ne dansait pas sans sa permission et les orchestres n'obéissaient qu'à sa baguette. D'autre part, il commandait aux électriciens. Cela lui permettait de jouer devant les Parisiens stupéfaits et furieux, le rôle avantageux de Père Éternel. Seulement, ce n'est pas la lumière qu'il faisait, mais la nuit.

Quand il n'était pas content du gouvernement, il lançait son « Fiat Nox » et toutes les lampes s'éteignaient. Nous étimes plusieurs fois ce prodigieux spectacle de Paris doucement éclairé par la lune : « per amica silentia luno »...

Ces facéties n'eurent que deux résultats certains : d'abord d'ameuter la population parisienne contre les ouvriers syndiqués qu'elle rendait responsables de tous ses ennuis et ensuite de donner un regain inattendu au commerce périmé des bougies et des chandelles. Les épiciers de la Capitale en écoulèrent tous leurs vieux stocks.

On ne sait ce qu'est devenu le camarade Pataud, ce Prince des Ténés qui avait trouvé cette originale façon d'annoncer « le Grand Soir ». Avec lui ont disparu les Yvetot, les Luquet et toute cette génération tumultueuse et romantique qui recourait à des méthodes auxquelles leurs successeurs ont heureusement renoncé.

Comme tout organisme qui se développe, la C. G. T. a évolué. Elle en est arrivée à la période où il s'agit non plus d'agiter et de démolir, mais de concevoir et de construire. C'est une leçon d'activité lente et quotidienne, plus ardue et plus pénible. Mais c'est la seule qui puisse donner d'utiles et sérieux résultats. Toutes proportions gardées, on pourrait dire d'elle ce qu'en 1880, au sortir des grandes luttes, Gambetta disait de la République : « Les temps héroïques sont passés, l'ère des difficultés commence ! »

Les problèmes économiques et sociaux qui s'imposent ne peuvent être résolus par des procédés de démagogie et les solutions de violence ne peuvent être que des solutions de faiblesse. Cela commence à être compris dans les milieux les plus ardents. Certes, à la C. G. T., comme ailleurs et comme partout, deux tendances, toujours les mêmes, sont aux prises. Il y a les prometteurs et il y a les réalisateurs.

Mais ceux-ci, maintenant, savent se défendre. Ils n'ont plus peur de paraître sages et prudents. Ils sont hardis à défendre leur modération et à attaquer la folie de leurs adversaires. Et ce beau courage leur vaut la victoire.

M. Lenoir, défendant le bureau fédéral contre les critiques des surenchérisseurs, sut emporter l'ovation enthousiaste de tout le Congrès par ce tableau si simple et si vrai des progrès accomplis.

« Tu les plains », disait-il à un contradicteur « que tout l'effort du syndicalisme ait été vain. Comment ne te souviens-tu pas de ce qu'était la condition des ouvriers au temps de notre jeunesse ? Quelle loi nous protégeait ? Quelle force nous aidait à résister à l'avidité de nos patrons ? « Moi, tout enfant, dans la fondrière où je travaillais, ne gagnant rien, j'étais à la peine dix-sept heures par jour et dix heures le dimanche. N'est-ce donc rien que d'avoir empêché une telle exploitation ? Et regarde les ouvriers qui sont ici. Ont-ils l'aspect des ouvriers de ce temps-là ? Les travailleurs de maintenant se révolteraient s'il s'agissait seulement pour eux de se vêtir comme l'étaient leurs pères ! »...

Ce rude et fier langage doit à la seule vérité toute son éloquence. Il oppose une réalité à des illusions, une œuvre de faits à des promesses de mots, quelque chose à rien... Et il impose à l'esprit de ceux qui l'écourent le choix entre une méthode de tapage et de néant et celle qui a permis la réalisation d'un progrès social aussi incontestable et aussi important...

Mais, dira-t-on, M. Jouhaux contre qui se concentrait aujourd'hui les furieuses attaques des surenchérisseurs, ne fut pas toujours sans reproche à cet égard.

Eh ! oui, M. Jouhaux a fait comme bien d'autres, il a regardé autour de lui et il ne s'est pas refusé aux leçons de l'expérience. A ceux qui lui reprochaient de n'avoir pas gardé les sentiments royalistes de son enfance, Victor Hugo répondait : *fi grand !* Ce mot superbe peut servir de réponse à tous ceux qui font un effort sincère pour aller à la vérité.

MM. Jouhaux, Lenoir et les autres membres du Bureau Fédéral sont en butte, de la part des surenchérisseurs, à des critiques qu'ils ne ménagent pas à d'autres, autrefois !... Qu'importe, s'ils ont raison, qu'on soit injuste pour eux comme ils ont pu l'être pour autrui !...

Ainsi vont les affaires humaines ! Inévitablement portés à vouloir la justice, c'est en se montrant ingrats les uns pour les autres que les hommes essayent de la faire... Et le plus déconcertant c'est qu'ils atteignent parfois à ce noble but par ce triste moyen...

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ÉCRITS

L'INTENTION ET LE FAIT

On a arrêté, il y a quelque temps, un apprenti cambrioleur : il était en train de prendre avec de la cire des empreintes de serrures. Les premiers juges le condamneront à quelques mois de prison. Mais, en appel, on vient de l'acquitter, sous prétexte que le fait de prendre des empreintes de serrures ne constitue pas un délit.

Je veux bien ! ce charmant jeune homme sacrifiait à une manie inoffensive, il était curieux de faire des clés et il cherchait des modèles. Peut-être, comme pour le roi Louis XVI, la serrurerie n'était-elle pour lui qu'un passe-temps divertissant.

Peut-on espérer que le malentendu qui lui a valu de subir une prévention assez longue le détournera de satisfaire à une vocation si impérieuse ? Mais cependant, si dans quelque temps on l'arrête à cause d'un délit mieux caractérisé, ne sera-t-on pas conduit à penser que les premiers magistrats avaient mieux jugé que les seconds, qui se sont montrés bien scrupuleux dans l'application de la loi ?

Oh ! je sais bien que quelques mois de prison n'empêchent pas certains professionnels de reprendre leur profession, dès qu'ils sont redevenus des hommes libres. La société doit être découragée en considérant le peu d'effet des peines afflictives et infamantes sur des individus sans préjugés.

Certains malfauteurs totalisent des mois de prison qui les amènent plus tôt à la rélegation qu'au repentir et la puis-

Informations

Bilan de la Banque de France

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France fait ressortir les différences suivantes : Les avances de l'Etat sont en augmentation de 400 millions ; les billets de banque en circulation ont diminué de 575 millions ; les achats d'or, d'argent et de devises sont en augmentation de 12 millions.

Le commerce franco-allemand

Les délégations française et allemande ont continué leurs pourparlers dans le cabinet de M. Bokanowsky, ministre du commerce.

Ces échanges de vues ont été assez laborieux en raison des nouvelles propositions formulées par la délégation allemande.

75 francs par jour

Le Journal officiel a promulgué la loi votée à la fin de la session parlementaire, autorisant le conseil général de la Seine à allouer à ses membres une indemnité annuelle calculée à raison de 75 francs par jour.

Les conseillers généraux ont droit, en outre, au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

Une indemnité peut aussi être allouée au président du conseil général pour frais de représentation.

La question de Tanger

Dans une interview qu'il a accordée à la « Nation », le général Primo de Rivera, parlant notamment de la question de Tanger, a dit en substance :

« Le rétablissement de M. Briand me permet de supposer qu'une réponse sera bientôt donnée à la dernière note espagnole. Cela me paraît urgent, en effet, parce qu'il est démontré que c'est seulement dans la petite zone internationale que se trouvent encore quelques rebelles qui s'y sont réfugiés, et qu'on ne peut ni les poursuivre, ni les désarmer, tandis que le reste de notre zone de protectorat est complètement nettoyée. »

Le général a ajouté :

« Les bons rapports qu'à tous les points de vue nous entretenons avec la France, conseiller, dans l'intérêt des deux pays et pour la plus grande efficacité de notre action commune au Maroc, qu'on en arrive bientôt à une formule d'entente sur cette question. »

Les emprunts aux Etats-Unis

Le montant total des emprunts étrangers en voie de négociation aux Etats-Unis s'élève à environ 900 millions de dollars, dont 600 millions pour l'Europe et 300 pour l'Amérique latine.

En ce qui concerne les emprunts qui seront éventuellement consentis à l'Europe, c'est l'Allemagne qui tient la tête. Le total des placements proposés par elle aux Américains atteint 143 millions de dollars, viennent ensuite la Pologne avec 80 millions, et l'Italie avec 50 millions.

Projet d'union douanière

Le Vorwärts croit savoir que très prochainement le gouvernement de Prague, avec le consentement et en plein accord avec le gouvernement français, va proposer au gouvernement du Reich la réalisation d'une union douanière sur une vaste base. Il est question d'englober dans cette union économique et douanière la République autrichienne. Etant donné que l'accord doit se faire sur la base de la nation la plus favorisée, il aura surtout comme but de développer l'exportation des produits agricoles de l'Autriche et doit contribuer au développement économique et industriel de la République autrichienne.

L'héritage du roi Ferdinand

Le parlement roumain doit se réunir pour régler l'héritage du roi Ferdinand. D'après ses vœux exprimés par le roi, dans son testament, il laisse à ses héritiers une fortune de 300 millions de lei ; il lègue à son fils Carol 60 millions de lei. Le Parlement doit également s'occuper de la pension permanente de la reine veuve.

Congrès des mineurs anglais

An Congrès des mineurs anglais, M. Smith a fait les déclarations suivantes :

« La moralisation d'une sanction pénale ne s'opère pas à première vue. Le serrurier amateur, pendant qu'il était en prison, s'enervait de ne pouvoir confectionner selon ses goûts des pincés et des ouïstils. Maintenant qu'il est toujours un honnête homme garanti par un arrêté de la Cour, viendra-t-il à résipiscence en bénissant la justice des hommes de la grande bonté dont elle témoigne envers lui ? Mais je ritais bien, car j'ai manqué cœur, si un des conseillers trouvait un jour dans son appartement gentiment pillé la carte corrodée de cet innocent, avec le témoignage de toute sa gratitude (De l'Ouvreur). — D. »

« Je ne suis pas disposé, à entraîner nos ouvriers dans l'abîme ; je ne suis pas disposé non plus à demander aux femmes des mineurs d'endurer une fois de plus les terribles privations de l'année dernière même pour renverser notre gouvernement autocratique. Que les communistes cessent leurs efforts pour détruire notre organisation. Vous autres, extrémistes, nous faites plus de tort que de bien. »

« J'ai passé quelque temps en Russie et j'avoue que si j'étais Russe je me révolterais contre le système soviétique. Dans ce pays les ouvriers ne sont guère plus que des esclaves. Si les communistes n'aiment pas notre système, qu'ils quittent la fédération. »

En Chine

La bataille engagée depuis plusieurs jours aux portes de Yunnanfou entre le général Hou, auteur du coup d'Etat du 14 juin, et les troupes dissidentes restées fidèles au général Long Yun, ancien chef du Directoire, s'est terminée par la défaite du premier. Le général Hou a, en effet, abandonné la capitale de la province ; il s'est retiré avec une partie de ses troupes et a emporté tout ce qu'il a pu comme armement et matériel. L'ordre est assuré par les forces dissidentes victorieuses, en accord avec ce qui reste des troupes de Hou dans Yunnanfou. La colonie étrangère est toujours parfaitement tranquille.

EN PEU DE MOTS...

— Daudet, qui s'embête sans doute dans sa cachette, propose de réintégrer la prison. Mais il pose des conditions que le Gouvernement n'acceptera certainement pas.

— La vie est chère ! Les académiciens en font la triste expérience : Leurs jetons de présence sont demeurés les mêmes qu'il y a un siècle ! La Commission des Finances vient de décider de tripler ces jetons. Voilà un peu de pain académique !

— Le gala de bienfaisance donné à New-York au profit des mères de Nungesser et Coly a produit 796.000 francs. Cette somme s'ajoute à celle de 1.900.000 francs recueillie par le Comité américain.

— M. Doumergue a reçu au château de Rambouillet, M. King, président de la République de Libéria.

— La reine d'Egypte vient passer quelques jours en France pour faire une cure d'eau.

— Un nouvel autobus à 6 roues, pouvant contenir 104 passagers est, en ce moment, à l'étude à Londres.

NOS ÉCHOS

Les réponses d'O'Higgins.

Le vice-roi d'Irlande, M. O'Higgins, qui est mort assassiné il y a quelques jours, est peut-être la victime de son caractère inflexible aussi bien que de ses réparties à l'emporte-pièce. Celles-ci sont célèbres : on cite notamment sa réponse lors d'une réunion électorale toute récente.

— Une femme l'interrompit brusquement au milieu d'un discours, en lui criant : — Qu'avez-vous à nous dire des 75 personnes que vous avez fait exécuter ?

— Pardon, Madame, 79, rétorqua O'Higgins, qui ajouta aussitôt qu'il en aurait fait peut-être davantage s'il l'avait jugé utile au bonheur de l'Irlande.

Mme de Sévigné et les jupes courtes.

La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne a consacré tout un gros fascicule aux rapports de Mme de Sévigné avec la Bretagne. M. Pocquet du Haut-Jussé, en particulier, nous montre la marquise guerroyant contre les jupes trop courtes, à son gré, de certaines demoiselles de l'aristocratie bretonne.

— Pour les jupes courtes — écrit-elle, — vous aurez quelque peine à les rallonger. Cette mode vient jusques à nous ; nos demoiselles de Vitré, dont l'une s'appelle, de bonne foi, Mme de Croque-Oison et l'autre Mlle de Kerbonne, les portent au-dessus de la cheville de pied. »

C'est encore au-dessus de la cheville de pied que les jupes arrivent, mais tellement au-dessus !

L'annonce qui fait de l'effet.

« Ma bonne a acheté, il y a quelques jours, une demi-livre de poivre cnez un épicier. »

« A l'analyse, cette demi-livre contenait 50 0/0 de poivre et 50 0/0 de poussière. »

« Je ne veux pas livrer aujourd'hui le nom du coupable. Mais, si, dès demain, le coupable ne m'a pas fait parvenir 250 grammes de poivre, je citerai son nom dans mon journal. » Voilà ce qu'on lisait, il y a quelques temps, dans le petit journal de T.

LES ANNALES CADURCIENNES

NOS MONUMENTS ET NOS STATUES

Enserées dans leurs murailles, les villes d'autrefois n'offraient guère d'espaces libres et les monuments commémoratifs y étaient fort rares.

Au début du siècle dernier, Cahors ne possédait, en ce genre, qu'une croix, érigée, sur la fin du règne de Louis XIV, à la suite d'une Mission prêchée par le Père André, un curieux personnage qui, membre de la Société de Jésus, mais en révolte contre les doctrines de la célèbre Compagnie, mena, durant trente ans, une vie errante à travers le pays.

Si l'on en croit un manuscrit « tous les pauvres, tous les malheureux de la province et des provinces voisines, attirés par la réputation du missionnaire, furent hébergés, nourris et restaurés ; tous les tailleurs, dans un rayon de plusieurs lieues, furent appelés et employés constamment pendant la durée de cette mission, pour revêtir ces pauvres... » D'après la même relation, « le monument du Père André » aurait été dressé, primitivement au quartier de la Barre, « qu'il décorait si bien » ; enlevé pendant la Révolution, il fut rétabli, plus tard « au fond du Fossé ». Mais, vers 1834, et en vue de la construction du Pont Louis-Philippe, on le transporta dans la Chartrreuse. Il ne devait pas y rester longtemps, puisque en novembre 1845, le Conseil municipal, après avoir compté des droits particuliers des propriétaires riverains, estimait que « le choix de la Chartrreuse avait usurpé sa place » et décidait son transfert « au bas du Pont Notre-Dame » ; sur le quel, où elle se dressait encore, en face la Place St-Laurent.

Bien plus courtie, mais tout aussi mouvementée fut la destinée du Calvaire de la Place Gaillard.

Ce monument fut dressé en 1822, à la suite d'une autre Mission, dirigée par le fougueux Forbin de Janson, plus tard évêque de Nancy. Pour l'établir, on avait élevé une « montagne factice » à laquelle « Mme la Comtesse de Saint-Luc, épouse du Préfet, et les dames et demoiselles les plus qualifiées de la ville » — renouvelant les pratiques enthousiastes de juillet 1790 — avaient travaillé de leurs propres mains...

Le jour de la plantation, « huit bataillons de deux cents hommes chacun » se relayèrent successivement pour transporter à travers la ville, une croix gigantesque tirée « du plus gros chêne » trouvé dans les propriétés de M. de Folmont, Maire de Bagat...

« Quinze mille étrangers » dont les « Pénitents de Lucez, pieds nus et en Costume » assistaient à la cérémonie. Cependant, « trente mois à peine » après la clôture de la Mission, certains se mirent à demander le transfert de ce Calvaire « mal placé », gênant le coup d'œil et... « continuellement profané »... notamment « par les voitures qui redoublent leurs juréments à cet endroit même lorsque leurs chevaux fatigués ou effrayés par la petite côte qui s'y trouve, refusent de marcher ». Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal n'osa prendre une résolution ferme ; les esprits s'échauffèrent et, la Révolution de 1830 survenue, les libéraux considérèrent le « renversement du Calvaire » comme un article essentiel de leur programme.

L'opération eut lieu le 23 novembre. Sous la protection de la Garde

« Le lendemain, 33 épiciers de la ville apportèrent chacun une demi-livre d'excellent poivre ! »

« Voyons ! Est-ce bien vrai ? »

Foi et hommage.

Le roi d'Angleterre se rendant il y a quelques jours à Holmwood, y reçut en hommage de l'actuel propriétaire, le brigadier général Howison, un bot et une aguière. C'est la redevance à laquelle est tenu le maître de ce domaine à l'égard du souverain, aux termes de la donation qui en fut faite à John Howison, par James V.

Ce n'est, d'ailleurs, pas une exception. Les propriétaires de Brachead doivent

Nationale en armes, les Croix furent abattues « avec toute la décence possible » et le Christ colossal porté, « au son des tambours », dans l'église voisine de St-Barthélemy.

On alla ensuite expulser les Séminaristes de l'immeuble qu'ils occupaient, pavillon-nord de la Caserne actuelle.

Le monument consacré à la mémoire de « l'admirable Fénelon » devait rester bien plus longtemps populaire... Ce fut d'abord une « bizarre » colonne dressée en 1820, en avant de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le monument Gambetta.

L'auteur du projet, l'ingénieur en chef Billoin, avait eu la malencontreuse idée d'« amalgamer le style obélisque à des socles d'une autre famille » ; malgré l'avis contraire du Conseil des Bâtimeurs civils, les plans furent exécutés sans modification : les travaux étant terminés lorsque le dossier revint de Paris.

En 1868, lors de la création des Allées, ce monument « disgracieux » fut démolit « sans que les pièces d'or et d'argent déposées sous le socle fussent retrouvées », et remplacé par un nouveau, plus cossu, dont l'ingénieur Tourette dressa les plans. Un buste en marbre, tête nue et de face, représentant Fénelon en costume épiscopal devait être placé au haut d'une colonne, elle-même supportée par un piédestal. A la base de la colonne, quatre statues en pierre figuraient la Littérature, la Religion, l'Éloquence et la Philosophie.

« Le maître » cadurcien, Faëf C.-A. Calmon, à l'œuvre régionale si abondante, exécuta les sculptures : La nouvelle colonne, dressée vers le milieu de l'allée centrale de la Promenade, fut inaugurée, le 21 juin, en même temps que les statues de Murat et de Bessières, placées à l'entrée du Jardin public. Fêtes ensemble, les trois monuments devaient connaître les mêmes vicissitudes.

Vers 1890, on s'aperçut que le nez de l'Archevêque semblait disproportionné ; dans chacun de ses numéros, l'éphémère Diablotin du Lot, le journal gouaillier de l'époque, se mit à cribler d'épigrammes le buste... et son auteur. Le 25 mai 1894, le maître, Costes, fit connaître au Conseil Municipal qu'il avait reçu « plusieurs demandes » tendant à obtenir « dans le plus bref délai possible » la démolition de la colonne Fénelon, « à cause de son état de délabrement et de son mauvais emplacement ». Le Conseil, « à l'unanimité » donna son consentement, se réservant toutefois que le buste de l'« illustre Prélat » serait déposé au Musée de la Ville.

Le Monument qui faisait il est vrai figure bien chétive à côté de l'œuvre maîtresse de Falguières, campée dans le voisinage, fut dépecé : deux des statues allégoriques s'échouèrent dans un établissement scolaire ; les deux autres s'égarèrent ailleurs, quant au buste en marbre, il a été cédé, ces dernières années, à la Commune de Carennac, laquelle, paraît-il, le conserve précieusement... dans la caisse où il lui est arrivé !

La Promenade se trouvait ainsi dépourvue du monument rappelant celui dont elle portait le nom ; comme dédommagement, on lui rendit les Statues de Murat et de Bessières enlevées dix ans auparavant.

L'histoire de ces dernières est assez curieuse.

(A suivre) L. SAINT-MARTY.

au monarque un plat d'argent chaque fois qu'on le leur demande. Le duc d'Atholl est tenu d'offrir au roi une robe blanche en certains cas. Le châtelain de Chilton doit présenter une robe rouge au roi, quand celui-ci traverse cette localité.

A Penitwick, le clergé est astreint à une formalité encore plus facile à remplir. Chaque fois que le roi franchit les limites de cette ville, un clerc se rend à un carrefour déterminé, et là, par trois fois, il souffle dans un cor... et c'est tout.

Et pour tout cela, il n'y a point de moratorium.

LE LISIEN.

a judicieusement employé son temps en battant la semence à la main ou au rouleau.

Et si ces procédés d'intelligente culture sont utiles pour n'importe quelle variété que l'on perpétue, à plus forte raison sont-ils indispensables quand on a déjà acheté les années précédentes des blés sélectionnés coûtant très cher et que l'on ne veut pas recommencer tout de suite cette dépense. C'est le cas de nombreux agriculteurs de la région auxquels nous nous adressons tout particulièrement.

Victimes de l'inondation. — Les propriétaires qui ont été victimes de l'inondation des 8 et 9 mars sont informés que pour obtenir un dégrèvement d'impôt, ils devront faire une déclaration sur une formule spéciale délivrée par l'Administration des contributions directes.

Ces formulaires se trouvent dans tous les secrétariats de mairies des communes éprouvées par l'inondation et elles devront être garnies avec le plus grand soin avant le 13 août, sous peine de forclusion.

Montcuq

Mérite agricole. — Dans la récente promotion du Mérite agricole nous relevons, avec un grand plaisir, le nom de notre sympathique ami M. Numa Muret, vétérinaire à Montcuq.

Par décret, en date du 23 juillet courant, pris sur la proposition de M. le Ministre de l'Agriculture, M. Muret a été promu officier du Mérite agricole.

En lui conférant cette haute distinction honorifique, M. le Ministre a voulu le récompenser des nombreux services qu'il a rendus dans l'exercice de ses fonctions et notamment dans celui des épizooties.

De notre côté, avec ses nombreux amis, nous adressons au nouvel officier nos plus vives félicitations. — I. B. P.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Etat-civil du 22 au 29 juillet. — Naissance : Delfau Raymond.

Décès : Marty Marianne, Vve Besse, 72 ans ; Moutieux Jeanne-Gabrielle, épouse Breau, 35 ans ; Chastain Marie-Germaine, Vve Genot, 67 ans.

Chien égaré. — Le 15 juillet, jour de la foire, un chien de berger, pelage gris qui avait perdu la trace de son maître a été recueilli et soigné par M. Estival, propriétaire, Place des Carmes. Mais un chien de berger lui étant inutile, il serait très heureux de pouvoir le remettre à son propriétaire et à défaut de ce dernier à un agriculteur qui pourrait l'employer à la garde de ses troupeaux.

Pharmacie de service. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la Pharmacie Bariat, rue Gambetta.

Bagnac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni le dimanche 24 courant, sous la présidence de M. Caussade, maire.

Tous les conseillers sont présents. Le conseil procède au règlement annuel du budget de 1926 et fixe ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice :

Recettes : 60.930 fr. 65 ; dépenses : 39.805 fr. 29, d'où, par conséquent, un reliquat de 21.064 fr. 36.

Le conseil municipal maintient la base de la taxe vicinale au même taux pour 1926.

Le conseil municipal, considérant qu'il reste dû au 1^{er} août, à Mme Trémoulet, une somme de 60.000 fr. provenant de l'acquisition de son immeuble pour être approprié en école de filles ;

Considérant que cette somme porte intérêt à 6 1/2 % à partir du 1^{er} août 1927 ; qu'il y a tout intérêt pour la commune à contracter un emprunt sur particuliers pour payer la dite somme,

Prie M. le Préfet de vouloir bien autoriser la commune de Bagnac à contracter chez des particuliers un emprunt de 60.000 fr. en vue de solder l'acquisition de l'immeuble Trémoulet, cet emprunt portera intérêt à 6 1/2 % l'an, net de tout impôt présent et futur, ledit intérêt payable annuellement, à terme échu, et remboursable en 3 ans à raison de 2.000 fr. par an, à partir de 1929 seulement.

Ledit emprunt est gagé sur les ressources disponibles de la commune, sans aucune augmentation d'impôt.

Carnet blanc. — Nous sommes heureux d'apprendre les prochains mariages de Mlle Alice Lacombade, fille de M. Hippolyte Lacombade, marchand de bestiaux à Costerbourg, avec M. Irénée Vieillescazes, de Durban, et de Mlle Marie-Angèle Desnoismieux, de Laramond, avec M. Camille Lacombe de Bersagol, commune de Murs.

Aux futurs époux nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur.

Cajarc

Nos écoles publiques (soirée récréative). — Le dimanche 31 juillet, à 8 heures du soir, nos écoles publiques donneront dans la cour de l'école des filles, une soirée récréative qui aura, nous n'en doutons pas, le même succès que les précédentes.

En voici le programme : 1^{re} partie : 1. Amour filial, Chœur ; 2. C'est dans les nids, Dialogue comique ; 3. Fourberie masculine, Monologue ; 4. Le Patissier, Chansonnette comique ; 5. Mireille, Chœur des maganagelles ; 6. Le Petit Chaperon rouge, Opérette en 4 actes ; 7. Valse d'automne, Orchestre ; 8. Entracte.

2^e partie : 1. Fantaisie sur Martha, Duo de violons ; 2. Chez le photographe, Dialogue comique ; 3. L'âme des roses, Chanson ; 4. Le Barbier de Séville, Comédie ; 5. La Joie du retour, Orchestre ; 6. Vivent les Jacques, Chœur ; 7. Apothéose.

Postes et Télégraphes. — M. Duprat, receveur des Postes à Cajarc est nommé sur sa demande avec avancement à Janville (Eure-et-Loir).

M. Duprat quitte Cajarc accompagné de l'estime et de la sympathie de la population toute entière, celle de ses chefs et de ses subordonnés qui n'ont pas voulu le laisser partir sans lui offrir un dîner d'adieu.

C'est avec peine que nous voyons partir M. Duprat qui se plaisait parmi nous. Il nous quitte pour son avancement.

Nous ne pouvons que lui souhaiter bonne chance et de jouir à Janville de la même sympathie que son aménité et sa complaisance lui avaient valu ici.

Nous ignorons encore par qui il sera remplacé.

Foire du 27 juillet. — Malgré le dépeuplement des blés qui ne fait que commencer, notre foire du 25 juillet a été favorisée par une belle journée et avait attiré beaucoup de monde, surtout beaucoup de marchands forains et qui ont fait beaucoup d'affaires. Tous les marchés étaient bien approvisionnés et de toute sorte.

Marché, avenue de la gare : œufs, de 5 fr. 50 à 6 fr. 25 la douzaine ; Volaille vieille, de 6 fr. 25 à 6 fr. 75 ; poulets de grain, de 7 fr. 25 à 7 fr. 50 ; canards, de 5 fr. 50 à 6 fr. 75 ; dindons de 6 fr. 25 à 6 fr. 50 ; lapins domestiques, de 2 fr. 75 à 3 fr. 25 ; chevreuils, de 2 fr. 75 à 3 fr. ; laine blanche sans laver, de 9 fr. à 11 fr. ; laine noire sans laver, de 8 fr. 25 à 8 fr. 75, le tout le demi-kilo ; pigeons, de 10 à 11 fr. ; petites oies, de 28 à 60 fr. ; petits canards, de 12 à 14 fr. ; canards mulotiers, de 16 à 18 fr. ; oies à engraisser, de 100 à 110 fr. ; petits poussins, de 2 à 2 fr. 50, le tout la paire.

A la halle : avoine, de 110 à 115 fr. ; maïs, de 70 à 105 fr., le tout l'hl.

Au foirail : bœufs de Salers, de 6.000 à 6.500 fr. ; vaches de Salers, de 4.800 à 5.200 fr. ; bœufs de labour, de 5.000 à 6.000 fr. ; vaches de labour, de 4.000 à 4.500 fr. ; le tout la paire ; chèvres, de 130 à 140 fr. ; porcelets, de 15 à 250 fr., le tout la pièce, suivant âge et grosseur.

Viandes de boucheries : veau, de 5 fr. 25 à 5 fr. 75 ; mouton, de 5 fr. à 5 fr. 50. Le tout le kilo, poids vif.

St-Médard-Nicourby

Athlétisme. — Notre compatriote, M. Jean Parnelle, docteur en droit, a pris part, avec un brillant succès, aux épreuves d'athlétisme France-Belgique ; il a conquis le titre de champion international. Nos félicitations.

St-Cers

Ecole supérieure de garçons. — Résultats des examens de fin d'année. On est admis définitivement :

Ecole professionnelle de Vierzon : Valadié Maurice, de Duravel ; Gouzou Jean, de Bétaillet.

Brevet élémentaire : Cancès Pierre, de Lacandourcet ; Combrade Roger, de St-Michel ; Leroy André, de Bretenoux ; Larnaudie Gaston, de Grèzes ; Molinié Raoul, de Frayssinhes ; Mombrial Louis, de Beaulieu ; Simonet Marcel, de St-Céré ; St-Chamant Jean, de St-Céré.

Brevet d'enseignement primaire supérieur : Larnaudie Gaston ; Simonet Marcel ; St-Chamant Jean ; Larnaudie Paul.

Admissions à l'Ecole normale de Rodez : Cancès Pierre, n° 1 ; Larnaudie Paul, n° 6 ; Viersou Charles, suppl.

Admissions à l'Ecole normale d'Aurillac : Combrade Roger, n° 1 ; Leroy André, n° 3 ; Combarieu Jean, suppl.

Nous avons le plaisir d'apprendre que M. Lucien Granval, de Gramat, ancien élève vient de sortir de l'Ecole Breguet avec son diplôme d'ingénieur.

Toutes nos félicitations.

Ecole supérieure de filles. — Succès obtenus pendant l'année scolaire 1926-1927.

Brevet élémentaire : Mlle Asfaux Yvonne, de Bonnevielle ; Bastit Marie-Louise, de St-Céré ; Boudot Juliette, de Latronquière ; Brunet Antonia, de Thémis ; Girma Marguerite, de Gagnac ; Lavaur Marguerite, de St-Céré ; Lherm Marie-Rose, de Gagnac ; Malès Marie-Louise, de Souceyrac ; Parnelle Hélina, de Laureuses ; Saint-Marcel Albina, de Ste-Colombe ; Taurand Jeanne, de Paris ; Marty Marie-Louise, de Lamativie.

Brevet d'enseignement primaire supérieur : Mlles Asfaux, Boudou, Brunet, Girma, Lavaur, Lherm, Parnelle, Taurand, Marty, Quercy.

Ecole Normale : Mlles Girma Marguerite et Charlat Jeanne, à Cahors.

Mlles Lavaur Marguerite et Frignac Yvonne, au Puy.

Mlles Quercy, Montin, Chanut, reçues sur la liste supplémentaire à Cahors.

Mlle Landes Albertine, 5^e supplémentaire à Albi.

Brevet d'enseignement primaire supérieur, section ménagère : 5 reçues sur 6 présentées : Mlles Amadien, Alcouff, Brunet, Vaysse, Sournac.

Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes : 5 élèves reçues sur 5 présentées.

Concours des Bourses : 21 succès. Toutes nos félicitations pour ces brillants résultats.

A PARIS

La Maison des LOTOIS c'est la Brasserie-Restaurant « LE GALLO » 14 et 16, rue J.-J. Rousseau, 1^{er} Propriétaire : L. AMAGAT (Originaire de Figeac) Téléph. : Central 67-56

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concours agricole et exposition. — Mercredi dernier, à 10 heures 30, a eu lieu, à la mairie, une nouvelle réunion du Comité d'organisation présidée par M. Gay, professeur d'agriculture qui a surtout consisté dans une mise au point de notre prochain concours agricole et exposition industrielle.

Tout se présente sous de bons auspices et il est certain que ces journées de fêtes marqueront un véritable progrès sur les années précédentes.

Nous en sommes tout particulièrement satisfaits.

Méfiez-vous des vieilles écrevisses. — Les jours derniers deux de nos

honorables compatriotes Mme et M. T... allèrent à la pêche aux écrevisses et firent une ample provision de ces succulents crustacés.

Le lendemain, ils s'en régalaient copieusement à midi, mais ne purent achever le plat car la pêche avait été abondante.

Le soir, ils n'hésitèrent pas à réciter, pour terminer leur souper, à achever ce qui restait.

Mal leur en prit. Ces écrevisses étant froides et peut-être un peu vieilles ils faillirent s'intoxiquer gravement. Toute la nuit ils ressentirent des douleurs atroces et se curent empoisonnés.

A force de soins, ils purent, malgré tout, se débarrasser de leur mal et vager de nouveau à leurs occupations habituelles jurant, mais un peu tard, qu'on ne les y prendrait plus.

Avis aux gourmets : qu'ils mettent cette leçon à profit.

Ecole primaire supérieure de jeunes filles. — Ont été reçues aux différents examens et concours en 1926-1927, les élèves de l'Ecole primaire supérieure dont les noms suivent :

1. **Bourses d'enseignement primaire supérieur :** a) 2^e série : Mlles Odette Bessières, Simone Combrouze, Héroïse Dissac, Paule Meulet.

b) 3^e série : Mlles Marcelle Chautpart, Marie Delmas, Raymond Delmas, Simone Delon, Anne-Marie Devay, Odette Hugon, Paule Laururie, Geneviève Lasvaux.

2. **Brevet élémentaire :** a) session d'octobre : Mlles Marthe Delrieu, Zoé Gréves, Maria Lonjou, Lucile Salanié.

b) Session de juillet : Mlles Odile Blancal, Marie Castagné, Odette Lapuyade, Marie-Louise Mizoule, Aline Poux, Andrée Sourzat, Georgette Vienne.

3. **Brevet d'enseignement primaire supérieur :** a) session d'octobre : Mlles Marthe Delrieu, Emma Lauvel, b) session de juillet : Mlles Blancal, Bonnafoux, Lapuyade, Vienne, Mizoule, Castagné, Sourzat, Poux, Dehart, Acciari, Arnaud, Aussel.

4. **Concours d'entrée à l'Ecole Normale :** Mlles Picou, reçue première, Acciari.

Liste supplémentaire : Mlles Sourzat, Bonnafoux, Maury, Lacombade, Blancal, Delrieu, Poux.

5. **Concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'enseignement ménager de Rennes :** Mlle Adélaïde Lacombe.

6. **Concours de dame employée des P. T. T. :** Mlles Henriette Maury, Berthe Bergougnoux, Henriette Dégal, Lucile Salanié, Fernande Vialard.

Les cours reprendront à l'Ecole primaire supérieure le lundi 3 octobre. La rentrée s'effectuera pour les internes dans la journée du 2.

Mme la Directrice informe les familles désireuses de lui confier leurs enfants que pour toute demande de renseignements elles peuvent lui écrire à l'école et qu'elle leur recevra le 27 août, et tous les jours à partir du 20 septembre.

Service des pharmacies. — Le service des pharmacies de la ville sera assuré par la pharmacie Meulet, demain lundi, 1^{er} août.

Pinsac

Bain forcé. — Dimanche soir, vers 17 heures, deux touristes parisiens, mari et femme, descendant la Dordogne sur une périssoire se rendant à Bordeaux. Profitant du beau temps, ils étaient en maillot de bain et jouissaient de magnifiques points de vue qu'offrent les rives de notre belle Dordogne, lorsque arrivés en face de Pinsac, au lieu dit « Roc des Abeilles », la fragile embarcation alla buter contre un peuplier couché entre deux eaux qui barrait la route fluviale, très resserrée en cet endroit.

Les occupants furent projetés par dessus bord et réussirent, à grand peine, à rejoindre la rive. Les malheureux naufragés n'ayant que leur sommaire costume de bain, furent conduits à l'hôtel Mouraud, où des habits leur furent prêtés.

A la suite des recherches pratiquées dans la rivière, par le passeur du Bostid, on n'a retrouvé que le bateau et un paquet de chaussures.

Des maillots contenant des effets, des bijoux et une importante somme d'argent n'ont pas pu être repêchés.

Labastide-Murat

Incendie de deux bergeries. — Mercredi 27 juillet, vers 2 heures du matin, deux meules de blé situées près de la grange de M. Francou, demeurant à Brasmarie, près Goudou-Labastide-Murat sont devenues la proie des flammes. Lorsque le propriétaire aperçut les premières lueurs de l'incendie, les deux beaux tas de blé étaient irrémédiablement perdus.

L'incendie ne paraît pas dû à un acte de malveillance.

Les pertes s'élevaient à 4.000 fr. environ, sont couvertes en partie par une assurance.

St-Sozy

Après les inondations. — A peine arrivé en vacances, M. Louis-Jean Malvy, notre très cher député, dont l'activité est inlassable et le dévouement sans bornes, toujours soucieux des intérêts de nos vaillants cultivateurs, est venu visiter le 21 juillet les communes de la vallée de la Dordogne qui ont été éprouvées par les dernières inondations.

Il était accompagné de l'excellent M. Plancaçagné, l'aimable sous-préfet de Gourdon, qui sait si bien conquérir l'estime et la sympathie des populations par sa bonne grâce souriante et sa charmante simplicité. Ces messieurs ont vu successivement les communes de Pinsac, Lacave, Meyronne, Saint-Sozy, Creysse, et ont continué leur route sur Floirac, Saint-Denis-les-Martel, etc...

Les habitants, prévenus de leur passage, malgré les moissons, étaient accourus en assez grand nombre dans les mairies pour serrer la main du chef éminent qui symbolise à un si haut degré l'idéal démocratique et laïque, pour saluer le représentant du

gouvernement, les entendre causer et pour leur exposer leurs doléances.

M. Malvy s'informait avec un vif intérêt de toutes les pertes subies par les riverains, cependant que M. le Sous-Préfet prenait note des évaluations globales pour chaque commune. Celles-ci s'élevaient à l'imposant total de 339.000 fr. pour les cinq premières communes précitées.

Le président de la Commission des finances de la Chambre des Députés a annoncé aux cultivateurs qu'il demanderait au Parlement une ouverture de crédits en faveur des sinistrés et qu'il s'emploierait de toutes ses forces à leur faire obtenir le maximum de secours.

Il a ensuite engagé tous les agriculteurs atteints par l'inondation à faire dans les mairies des déclarations individuelles et détaillées de leurs pertes et à solliciter immédiatement des dégrèvements d'impôts. Les demandes doivent être faites dans un délai de 15 jours après le sinistre ou de 30 jours au moins avant l'enlèvement des récoltes.

M. le Sous-Préfet leur a assuré que leurs demandes en réduction seraient accueillies favorablement et qu'il apporterait la plus grande bienveillance dans leur examen.

Tous nos braves cultivateurs se sont sentis reconfortés et se sont retirés satisfaits en pensant que si la nature est parfois cruelle et ingrate, il se trouve heureusement des hommes de cœur pour soulager, ou tout au moins pour atténuer leurs infortunes.

A la sortie de la mairie de Meyronne, un déjeuner amical offert par la municipalité chez le vétérinaire Pierre Laval toujours actif et résolu, a réuni M. Malvy, M. le Sous-Préfet, nos édiles et quelques personnalités.

Le menu, excellentement préparé par Mmes Figez et Fourastid et servi impeccablement, a été savouré comme il convient et arrosé par les bons vins dont la maison Laval a la vieille renommée.

Au dessert, notre dévoué maire, M. Borie, a prononcé une courte, mais vibrante allocution, qui résumait fort bien les qualités de nos deux hôtes distingués et qui a été très applaudie.

M. Malvy a remercié en termes émus et a préché l'union si nécessaire de tous les républicains de Meyronne.

La commune de Meyronne a été très heureuse d'accueillir MM. Malvy et Plancaçagné et conservera longtemps le souvenir de cette agréable visite, exempte de protocole et empreinte de la plus vive cordialité.

Léobard

Dans l'enseignement. — M. Delmas, ancien élève-maître, libéré du service militaire, vient d'être nommé à titre provisoire instituteur à Léobard par décision de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 23 juillet 1927.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Salviac

Et le comice agricole ? — Les cantons voisins ont chacun un comice agricole dont le fonctionnement intéresse fort les producteurs. En notre canton des personnes compétentes et de bonne volonté ont essayé de donner la vie à semblable organisme mais le projet élaboré ne fut pas mis à exécution.

Antagonisme entre le syndicat agricole existant et les membres d'Entente Paysanne, non sans doute, mais apathie générale.

On ne s'explique pas une semblable carence ; il y a cependant à Salviac beaucoup de personnalités compétentes en matière agricole et alors pourquoi cette inertie.

Toujours les bronchards. — Les bronchards du matin sont toujours aussi denses, les vignobles de la commune souffrent de la température actuelle ; sur certains points de la commune les maladies cryptogamiques ont détruit une partie importante de la récolte malgré les nombreux souffrages et sulfatages.

Dégagnac

La Réunion de M. L.-J. Malvy. — Cette réunion, annoncée par le Journal du Lot a eu lieu sous le préau de l'école, à l'heure indiquée.

M. le docteur Cambarnac, conseiller général, M. Delmas, conseiller d'arrondissement et les maires des communes du canton étaient présents à côté des membres du bureau.

M. Malvy, après avoir fait un magistral exposé de la situation financière de la France au moment où les élus du Cartel ont pris le pouvoir, dit les efforts personnels qu'il a fait pour aider à sauver la trésorerie de la situation difficile où elle se trouvait, par suite des fautes et des erreurs commises.

Il dit également, que son ami, Herriot, a aussi commis une grande faute, en ne faisant pas l'inventaire de la succession qu'il prenait en arrivant au pouvoir.

Très communicatif et bien écouté, M. Malvy, dit encore pourquoi les ministères de gauche qui se sont succédés, n'ont pu réaliser le programme du Cartel : C'est la faute des communistes et d'un certain nombre de radicaux à tendance modérée qui, en votant avec ta droite, ont mis en échec le programme du 11 mai 1924.

Malgré tous ces abandons, la Chambre a fait de grandes choses en s'occupant des hommes qui, à Genève, Locarno et Thoiry, ont travaillé à l'organisation de la Paix et fait cesser le cauchemar de la Ruhr ; elle a mis sur pied les assurances sociales, voté la nouvelle loi militaire ; fait la loi sur les pensions et traitements ; créé la caisse d'amortissement qui a contribué au relèvement

financier ; défendu, dans le tarif douanier, l'agriculture qui doit être protégée à l'égal de l'industrie ; maintenu le monopole des allumettes, que des financiers cosmopolites voulaient s'approprier ; supprimé sur son initiative, 32 millions de crédits pour obliger l'Administration des Tabacs à encourager, améliorer et étendre en France la culture des tabacs fins, etc. etc...

Après avoir parlé des dettes interalliées, que nous ne devons payer que dans la mesure où nous le serons nous-mêmes, et s'être expliqué sur la mission qu'il a remplie en Espagne, comme Ambassadeur extraordinaire, M. Malvy, frénétiquement applaudi par plus de quatre cents auditeurs, a été remercié par les communes voisines, énumère diverses améliorations obtenues sur ses interventions et dont bénéficieront les classes laborieuses.

La réunion terminée, un triple ban a été battu et une enthousiaste ovation a été faite au distingué Président de la Commission des Finances de la Chambre.

L'impression qui se dégage de cette réunion fait présager que M. Malvy, dont la majorité a toujours progressé, sera élu l'année prochaine, avec une majorité encore accrue.

Vayrac

Auto contre moto. — M. L. Arcambal, négociant à Vayrac, rentrait avec son auto. A l'entrée du bourg, au croisement de deux routes, il se trouva brusquement en face d'une motocyclette conduite par M. l'abbé Grange.

Malgré les efforts des deux conducteurs, il leur fut impossible d'éviter le choc, qui fut des plus violents.

L'automobile se renversa dans le fossé de la route avec son propriétaire et une personne qui l'accompagnait, M. Perrinet, âgé de quatre-vingts ans.

La motocyclette, à demi-brisée, roula quelques pas plus loin, laissant gisant à terre, M. l'abbé Grange.

Des voisins accoururent ; on releva l'abbé, qui se plaignait de vives douleurs et M. Perrinet.

M. le docteur Mézard, arrivé une demi-heure après l'accident, constata que M. l'abbé Grange, avait le bras droit brisé et des contusions multiples sur le corps. M. Perrinet a eu la face tuméfiée et un œil fortement atteint.

Mais la vie de l'un et de l'autre n'est pas en danger. M. Laurent Arcambal est sorti indemne de cet accident.

Pendant votre séjour à Paris, vous pouvez lire votre journal dans le Hall de l'Agence Havas 62 Rue de Richelieu PARIS

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Le désaccord Anglo-Américain
De Londres : On apprend officiellement, de Washington, que le Président Coolidge a déclaré impossible, pour les Etats-Unis, d'accepter les propositions de l'Angleterre à la conférence navale : l'acceptation entraînerait l'accroissement des constructions maritimes.

Le Vésuve en action
De Naples : L'éruption du Vésuve continue avec redoublement et violence. Un torrent de lave a emporté l'observatoire.

La fortune de Ferdinand
De Londres : La fortune du roi Ferdinand de Roumanie est évaluée à 375.000 livres sterling. La part revenant au prince Carol est de 20.000 livres.

Les merveilles de la chirurgie
De Londres : Hier, à Hasney, un enfant est né d'une femme morte. Cette naissance est due à l'audeace et à la technique remarquable de la chirurgie. La femme décédée, âgée de 20 ans, avait été renversée et tuée par un automobile. Le cadavre fut transporté dans la clinique d'un chirurgien qui décida de procéder à une opération immédiate. La respiration artificielle fut pratiquée sur l'enfant et on remarqua que ce dernier donnait des signes de vie au bout de deux minutes. Aux dernières nouvelles, l'enfant — une fille — continue à aller bien.

ATTENTION LÉO, Chapelier
18, rue G.-Clémenceau soldera tous ses chapeaux d'été, femmes, hommes et enfants, à des prix exceptionnels. Venez vous rendre compte de suite.

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

PRIX DU FLACON : 14 francs
Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Jules CALMÉ-JANE-COURSE ; Monsieur Jean CALMÉ-JANE-COURSE, avocat à la Cour d'Appel de Paris ; Mme Jean CALMÉ-JANE-COURSE et leurs enfants ; Monsieur Emile BOUSQUET, Contrôleur des Contributions Directes à Angoulême, et Madame Emile BOUSQUET ; Monsieur Marcel BOUSQUET, Procureur de la République à Gap, Mme Marcel BOUSQUET et leur fille ; Monsieur Alfred BONNEFOY, professeur de mathématiques honoraire, Les familles CARRIOL, VENDRIES, PALAMIE et tous les autres parents ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis BOUSQUET
Avocat honoraire, batonnier de l'Ordre leur père, beau-père, grand-père, oncle et cousin, décédé, muni des sacrements de l'Eglise, à Cahors, le 29 juillet 1927 dans la 80^e année de son âge.

La cérémonie funèbre aura lieu dans la chapelle de l'Hôtel-Hospice, le dimanche 31 juillet, à trois heures précises. Ni fleurs, ni couronnes. On ne reçoit pas.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Louis COMBALBERT et Monsieur Jean COMBALBERT ; Madame et

Bibliographie

LA FEMME ET L'ENFANT

Le journal *La Femme et l'Enfant*, numéro 212, du 1^{er} août, fait paraître dans ses colonnes les articles suivants sous la signature de ses meilleurs collaborateurs :

Le dernier carré. M. Paul Coquemard. — Aide-toi, l'Etat... l'aidera. M. Théodore. — Réflexions sur le néomalthusianisme. A. Isaac. — Carnet de quinzaine. G.-G. Rose-Gouin. — Variétés : Le Caoutchouc. Irénée Le Doré. — Chez Jeanne d'Arc en 1927. M. Emile Hinzelin, etc.

Ces articles d'actualité, abondamment illustrés, sont suivis de nombreux autres sur la Puériculture, l'Education familiale, l'Economie ménagère et domestique, la Mode, etc. Un Cours de Coupe et d'Assemblage et l'article « La Corbeille à ouvrage » sont du plus grand intérêt.

La littérature n'a pas été oubliée ; nous y trouvons la critique et des extraits de livres nouveaux. La Médecine, l'Education physique y sont également traités.

Le Feuilleton *Il était quatre petits Enfants* est l'œuvre de l'éminent académicien René Bazin.

Administration : 29, Rue de Tournon, Paris (VI^e).
Abonnements : 30 fr. par an.
Spécimen contre 0,50 en timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

ETE 1927

Circuits en auto-car dans le Périgord du 14 Juillet et 30 Septembre

1^o Au départ des Eyzies, la capitale préhistorique de France. Départ, 13 h. — Retour vers 18 h.

Vallée de la Vézère. — Les Mardis et Jendis. — Prix du transport, 20 fr. : Vallée de la Grande Beune, Abri du Cap Blanc, Montignac, St-Léon, Le Moustier, Laugerie-Basse, Laugerie-Haute.

Vallée de la Dordogne. — Les Mercredis et Dimanches. — Prix du transport : 25 fr. : Vallée de la Vézère, St-Cyprien, Beynac, La Roque-Gageac, Domme, Vitrac, Château de Montfort, Sarlat, Vallée de la Petite-Beune.

2^o Au départ de Périgueux. — Les Jendis et Dimanches. — Prix du transport : 20 fr. : Départ le Jeudi à 13 h. et le Dimanche à 10 h. 15. — Retour 17 h. 45.

Vallée de la Dronne. — Château-l'Évêque, Brantôme, Bourdeille, Chancelade.

Nombre de places limité. Location, moyennant 1 franc par place, au bureau de l'Entrepris des Autobus départementaux de la Dordogne, 53, rue du Président-Wilson, ou au Syndicat d'Initiative de Périgueux, et au bureau du Syndicat d'Initiative, place de la Mairie, Les Eyzies.

ETUDE

DE

M^e BOYER
HUISSIER A CAHORS
4, rue Blanqui

VENTE

aux
Enchères publiques

Le public est informé que le mercredi 3 août à deux heures du soir, il sera procédé sur les Allées Fénélon, à proximité du Théâtre, à la vente aux enchères publiques d'un important mobilier comprenant : chambre complète, buffet-dressoir, salon parfait état, chaises, fauteuils, commode, tables, cuivre, etc., etc., et une table à rallonge de plus de trente couverts.
12 0/0 au comptant. BOYER.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

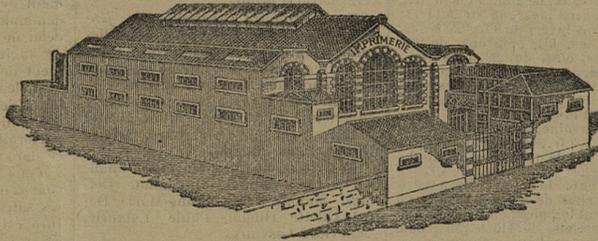
ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe de la gorge, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 14 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D^r ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons : pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Feuilleton du « Journal du Lot » 44

BONHEUR CONQUIS

PAR
Charles FOLEY

VII

UN HASARD BIEN PRÉPARÉ

La notoriété de Mme Bordakhof, son expérience de la vie, son aplomb, l'empêchaient d'admettre la contradiction. Près de Geneviève, Jacques eut le plaisir de se sentir supérieur, tout en étant admirablement compris. La jeune fille avait des idées à elle ; mais, sans entêtement, elle ne demandait pas mieux que de se laisser convertir. Le compositeur n'était pas pédant, mais il ne pouvait se défendre d'une certaine satisfaction de vanité à expliquer des choses qu'il connaissait à fond. L'avidité de Geneviève à l'écouter le flattait.

Peu à peu, avec préméditation, la chanteuse se laissa dépasser. Elle n'avait prêté aucune attention à l'intérêt que la jeune fille et le jeune homme prenaient à l'entretien. Sa faiblesse, même en ce dernier cas, l'eût préservée de dépit et de crainte jalouse. Elle était certaine d'accaparer Jacques dès qu'elle le voudrait. Aussi ne songeait-elle, en ce moment, qu'à ses mesures d'ingénieuse prudence.

On avait repris le chemin du village et, sur la rive, les passants étaient plus nombreux. Dès qu'elle apercevait quelques groupes, Lydia, cueillant des fleurs, trouvait moyen de s'attarder. Les jeunes gens la rappelaient d'abord plusieurs fois ; puis, lassés de ces arrêts perpétuels, ils continuèrent en tête-à-tête. Ils croiraient ainsi nombre de gens de Mésles et de paysans qui salueaient :

« Bonjour, Mam'selle Aubert ! » Geneviève répondait par un mouvement de tête et un sourire, trop absorbée pour constater que les gens se retournaient et la suivaient, elle et M. de Syme, d'un regard étonné. Ils se demandaient quel pouvait bien être ce Monsieur à qui Mlle Aubert parlait si familièrement :

— Elle qui ne sort jamais qu'avec sa tante ! Il y a quelque chose là-dessous, bien sûr !

Mme Bordakhof suivait de loin ce manège et, riant sous cape, elle imaginait déjà les racontars que tous feraient au retour.

Cependant, Jacques et Geneviève, arrivés à la villa, s'étaient arrêtés devant la grille. Alors seulement, ils s'aperçurent de la disparition de Lydia. Lorsqu'elle parut enfin, portant une brassée de fleurs, la vieille Gertrude vint ouvrir. La chanteuse saisit ce moment pour crier d'un ton de reproche :

— Eh bien, vous êtes gentils tous les deux de me planter là ! Pas un de

vous ne s'est retourné une seule fois pour m'attendre !

Puis voyant le jardinier qui, hêchant dans un massif, s'était redressé, elle ajouta avec un sourire à double entente :

— C'était donc bien intéressant ce que vous vous racontiez ?

Devant leur mutuel embarras, elle fut reprise d'éclats de rire.

— On dirait deux écoliers pris en faute ! Il n'y a pas de mal. Vous n'avez pas besoin de rougir tant que cela... sinon vous allez me faire croire que j'étais de trop dans la promenade !

La vieille Gertrude parut surprise de ce qu'elle entendait et le jardinier rit d'une façon naïve et sournoise. Ceci acheva d'impatisser Jacques. Il prit congé pour mettre fin à des pralenteries dont il voyait Geneviève importunée. Mais Lydia, sans lâcher la main qu'il lui avait tendue, lui demanda quand il viendrait faire de la musique. Elle discuta le jour et l'heure pour donner le temps à Mme Aubert d'arriver.

La vieille dame survint en effet. Le jeune homme lui fut présenté. Il y eut échange de compliments, terminé par une invitation à visiter la villa.

Tandis que les deux jeunes femmes étaient rentrées pour enlever leur chapeau, la tante fit les honneurs de son jardin à M. de Syme, et d'une façon si simple, si cordiale, qu'il fut tout à fait gagné. Il ne fit aucune difficulté pour se reposer dans ce pe-

tit parc verdoyant où déjà montait la brume blanche de la rivière. Après une semaine de solitude dans sa chambre d'auberge, il trouvait singulièrement bon de se retremper dans cette intimité. Il songeait avec un regret au moment où il faudrait partir. A cet instant, Lydia parut à la fenêtre du salon et elle l'appela :

— Venez, Jacques, nous avons le temps de faire un peu de musique !

Il trouva le salon charmant avec ses tentures claires et ses jardinières fleuries. Une délicate main de femme avait touché à tout. Le souvenir de sa chambrette nue lui revint plus attristant. Il se mit au piano, éprouvant un plaisir exquis à feuilleter les partitions, délaissées depuis son arrivée à Mésles. Lydia restait debout auprès de lui, tournant les pages, tandis que, appuyée au piano, respirant à peine de peur de le troubler, Geneviève écoutait. Ses grands yeux profonds étaient fixés sur le visage du jeune homme, dont l'expression était devenue soudain plus heureuse. Il ne prêtait nulle attention à celles qui l'entouraient, n'écoulant même pas ce que chantait l'instrument, mais ce qui chantait en lui. Il levait parfois les yeux, mais son regard semblait suivre, au loin, le vol d'une mélodie légère. Il était si beau ainsi que Geneviève ne pouvait le quitter des yeux. Il n'entraînait dans son âme de jeune fille aucune émotion qu'elle n'osât avouer, aussi subissait-elle le charme sans arrière-

pensée ; elle s'y abandonnait tout entière.

Après avoir joué plusieurs compositions de lui, il demanda à Lydia de chanter. Elle s'y prêta d'assez bonne grâce.

En écoutant la belle pensionnaire, Geneviève ne prit pas autant de plaisir que le premier soir. Il lui sembla que la chanteuse ne rendait pas les nuances qu'indiquait Jacques en l'accompagnant. Ce dernier, dans sa partie secondaire, rien qu'en soutenant le chant, exprimait mieux la pensée des maîtres que la jeune femme avec sa voix superbe. Jacques, qui dans ces exaltations ne percevait tout qu'à travers un rêve, complimenta chaleureusement Mme Bordakhof. Puis, constatant qu'il se faisait tard, il prit congé, non sans avoir promis de revenir bientôt et d'apporter ce qu'il avait achevé de son drame lyrique.

VIII

INTIMITÉ TROUBLÉE

Les visites de Jacques furent fréquentes. Il était attiré à la villa par le plaisir qu'il trouvait, chaque soir, entre trois femmes qui savaient lui exprimer leur admiration en termes différents. L'inspiration qui lui avait manqué, alors qu'il était seul et livré à lui-même, lui revenait à présent avec une intensité qui le ravissait. Il regagnait l'auberge assez tard dans la soirée. En marchant il lui

VENTE A CRÉDIT

Douze mensualités

au même prix qu'au comptant

GLACIÈRES

pour familles et tous commerces d'alimentation.

« A. COUZINET »

1, rue des Immeubles-Industriels PARIS (XI^e)

Catalogue sur demande

Livraison immédiate

PEINTURE

à l'huile de lin garantie pure. Siccative, brillante, toutes nuances pour int. et ext. EXPÉDITION FRANCO gare colis réclame contre mandat 5 kilos : 29,90 fr. ; 10 kilos 57,50 fr. — GYM, 15, rue Bertin-Poirée. PARIS. Envoi gratis notices et tarifs.

REPRESENTANTS

à la commission, ayant auto, déjà munis de plusieurs cartes autres que celles d'alimentation, désireux de s'adjoindre cette dernière, sont recherchés pour placement cafés et chocolats dans chaque département de la région. Ecrire Etablissements JULIEN DAMOY, Entrepôts du Havre, rue Crillon, Le Havre.

VINS DE BORDEAUX

Représentants demandés, visitant clientèle bourgeoise. Bonnes cond. Ecrire : RIEUX, Agence Havas, BORDEAUX.

POUR SE MARIER

sans commission demandez le N^o de « l'Union des familles » envoyé discrètement contre 1 Fr. à Mme Th. SOULIÉ, 34, rue des Grands-Champs, Paris. Nombreuses attestations.



ETUDE

DE

Maître Pierre HUARD

Licencié en droit, avoué, Cahors
41, Boulevard Gambetta, 41
Succès de M^{es} Camille SAUTET
et Léon TALOU

EXTRAIT

D'UN

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le dix-huit juin mil neuf cent vingt-sept, enregistré et passé en force de chose jugée ainsi qu'il appert du certificat de non pourvoi délivré par le greffier en chef de la Cour de Cassation le 18 juillet 1927, enregistré,

Entre Monsieur Camille CONTIVAL, employé à la mairie de Cahors, y domicilié, ayant Maître HUARD pour avoué près le tribunal civil de Cahors,

Et la dame Lucia GAILLARD, sans profession, épouse du dit Monsieur CONTIVAL, avec lequel elle est domiciliée de droit à Cahors, mais autorisée à résider et résidant de fait à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne),

Il appert : Que le divorce des époux CONTIVAL a été prononcé au profit du mari et aux torts et griefs de la femme qui a été condamnée aux dépens.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le 23 juillet 1927.

L'avoué poursuivant : P. HUARD.

Assistance judiciaire suivant décision du bureau de CAHORS du 3 avril 1925.

Le gérant : A. COUESLANT.